

DOSSIER DE PRESSE

.....
CONFÉRENCE DE PRESSE
MERCREDI 5 JUIN A 17H

POINT DE SITUATION
SITE DE LA CAVAYERE
A CARCASSONNE

+ d'infos www.carcassonne-agglo.fr



POINT DE SITUATION SUR LE LAC DE LA CAVAYERE A CARCASSONNE

Le barrage de la Cavayère a vu son niveau d'eau monter de façon très rapide le 15 octobre 2018. Grâce à la présence d'un ouvrage permettant de canaliser la surverse des eaux, le barrage en lui-même n'a pas subi de dégâts.

→ Travaux de réparation

En revanche, le déversoir, qui a pleinement joué son rôle, a subi des dégradations dans sa partie basse, en raison des remous générés par le débit très important de l'eau. Des études ont été lancées dès le lendemain des inondations, afin de réparer ces dégradations.

Les travaux sur ce déversoir se sont achevés fin mars, permettant ainsi au barrage et à son déversoir de retrouver les mêmes conditions de sécurité qu'avant les évènements du 15 octobre.

Ces travaux représentent un investissement de 420 000 € :

- Etudes : 65 025.00 € TTC - CABINET ISL
- Travaux sur déversoir existant : 380 860.00 € TTC - ENTREPRISE CAZALS
- Travaux sur plage : 50 000.00 € TTC - ENTREPRISE CUCULIERE

Ces travaux sur le déversoir existant n'ont pas été subventionnés au titre des inondations.

→ Gestion du niveau de l'eau du lac

Afin de maintenir une marge de sécurité pendant la réalisation des travaux de réparation du déversoir actuel, le niveau du lac a été baissé d'1 mètre. Une demande a été adressée par Carcassonne Agglo auprès de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation de faire remonter le niveau du lac dès le mois d'avril, et ainsi s'approcher autant que possible de son niveau normal cet été.

Cependant, en raison de la faible pluviométrie depuis la fin des travaux (fin mars), combinée à l'obligation faite par l'Etat de laisser un débit de fuite égal à 5 litres/seconde, le niveau d'eau du lac a très peu évolué.

Aussi, le niveau du plan d'eau se situe aujourd'hui à la cote 138.945 soit 1.315 mètre en dessous de la cote du seuil du déversoir.

Les exploitants présents sur ce site ont été, comme les Communes de Montirat et de Carcassonne, tenus informés de ces éléments. Une réunion a déjà été organisée à ce sujet le 13 mars 2019 afin d'anticiper au mieux les contraintes de chacun.

→ Carcassonne Agglo à la rencontre des exploitants

Afin de tenir compte des conséquences de cette situation sur l'activité des exploitants, Carcassonne Agglo s'est d'ores et déjà engagée à baisser la part fixe de la redevance appliquée aux exploitants pour occupation du site (qui comprend une part fixe et une part variable en fonction du Chiffres d'Affaire réalisé).

Ainsi, c'est 15€ qui seront symboliquement demandés au titre de la part fixe de la redevance afin d'être conforme à la réglementation interdisant la gratuité.

Une nouvelle rencontre avec les exploitants a été effectuée ce mercredi 5 juin pour faire un point sur l'évolution du niveau de l'eau mais aussi sur les interrogations de ces partenaires.

→ **Baignade compromise au lac de la Cavayère**

La décision d'ouverture ou d'interdiction de baignade, est de la compétence des Maires des communes de Montirat et de Carcassonne au titre de leur pouvoir de police.

Ainsi, Monsieur Jean-Pierre PELIX Maire de Montirat, interdira très certainement la baignade sur la plage de Montirat durant tout l'été.

Pour le secteur de Carcassonne, Monsieur Gérard LARRAT, en sa qualité de Maire, prendra les décisions au vu des conditions de sécurité présentent sur les 2 plages implantées sur sa commune.

Carcassonne Agglo va ajouter un important volume de sable sur les 2 plages coté Carcassonne afin de permettre aux visiteurs de profiter de ce lieu dans les meilleures conditions de détente.

Le site de la Cavayère restera accessible au public comme lieu de balade et de détente même si les baignades devaient être interdites pour des raisons de sécurité.

Les exploitants accueilleront les usagers pour de nombreuses activités et pauses restauration.

CARCASSONNE AGGLO
1 RUE PIERRE GERMAIN 11890 CARCASSONNE CEDEX 9
04 68 10 56 00